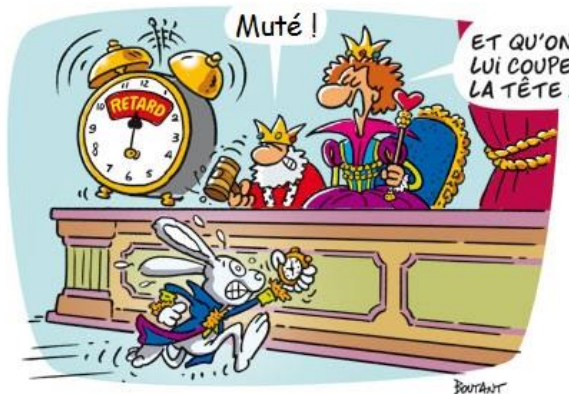




Edito Réorganisations des services, Mobilité du personnel, Précarité de l'emploi, Austérité...
L'actualité est marquée par les changements à tous niveaux, la rigueur budgétaire, la mise à mal du personnel et des missions de service public... Mais l'actualité est aussi marquée par la résistance, la solidarité et la mobilisation du personnel. La CGT y prend toute sa part.
Pour vous informer et peut être contribuer à la résistance collective, nous vous invitons à lire et faire lire cette Feuille de Chou. *Bonne lecture à tous !*

Réorganisations des services et mobilité du personnel :

Entre les annonces officielles et la réalité, nous constatons des disparités criantes de traitement dans les règles de mobilité du personnel. Des positionnements d'agents sont annoncés avant même que les procédures de redéploiements soient engagées ; des annonces de nouvelle affectation sont effectuées puis modifiées du jour au lendemain ; des agents se voient déplacés de leur propre poste pour être remplacés par des agents n'ayant pas les qualifications requises ; des contraintes médicales ne sont pas prises en compte ; il est demandé à des agents de faire des choix impossibles dans un délai extrêmement court sous peine d'être déplacé selon le fait du prince...



- ⇒ La CGT a rappelé à plusieurs reprises à la collectivité l'illégalité des procédures. L'institution ne peut pas contraindre un agent à repostuler sur son propre poste, ni à faire « vœux » de mobilité si son poste est maintenu. Les règles de droits imposent à la collectivité un certain nombre de principes qui sont bafoués (avis préalable du Comité Technique de suppression et de création de poste ; délibération à l'Assemblée Départementale ; déclaration de vacance de poste au CIG et avis de mobilité interne ; jury de recrutement selon des principes d'équité et de respect des grades).



- ⇒ La CGT a rappelé les principes de traitement humain essentiels dans ces périodes de réorganisations.
- ⇒ Nous avons demandé et obtenu que la DRH garantisse des règles fondamentales pour le personnel acculé à faire des « choix de mobilité » :
 - Priorité absolue aux agents demandant à rester sur leur poste et/ou lieu d'affectation.
 - Respect clair du choix n°1 de l'agent.
 - Aucune pénalisation des agents ayant fait un seul choix, ou plusieurs fois le même.
- ⇒ Individuellement ou collectivement n'hésitez pas à nous joindre si ces principes n'étaient pas respectés.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

En passant de 69 centres de PMI à 21, le département fait le choix de l'économie plutôt que celui de la protection maternelle et infantile. Pourtant, la suppression de 70 % des centres de PMI ne permet d'économiser que 10 % du budget dédié et tout cela s'effectue en fragilisant fortement le personnel...

⇒ Depuis janvier 2015, la CGT multiplie les interventions et les initiatives pour défendre les professionnels et les missions de PMI.

- ✓ Suite à la mobilisation de juin 2015, nous avons obtenu que le président du Conseil Départemental ne grave pas dans le marbre la nouvelle carte mais accepte d'étudier « au cas par cas » certaines réalités locales. Cette porte entrouverte est insuffisante et ne se traduit pas encore par la sauvegarde officielle de structures.
- ✓ Suite à la mobilisation d'octobre, nous avons obtenu qu'une délégation soit reçue le 5 octobre 2015.
 - Avec ténacité et réalisme, nous avons défendu l'importance de maintenir un réseau de proximité. Nous avons illustré nos propos par des exemples concrets (Achères, Vernouillet, Montfort l'Amaury, Guyancourt, La Verrière, antennes de Sud Yvelines...). Ces fermetures, comme de nombreuses autres, auraient indéniablement un impact sanitaire néfaste pour la population.
 - En délégation, nous avons également pointé les dysfonctionnements induits par la réorganisation (par exemple dans les circuits d'agrément, dans le cloisonnement qui s'annonce entre social et médico-social, à travers les découpages non cohérents entre santé et social...).
 - Enfin, nous avons insisté sur le nécessaire traitement humain du personnel.



Action Sociale :



La réorganisation est d'ampleur et va bien au-delà des redécoupages de territoires et des secteurs d'action sociale (40 % de SAS en moins) avec les redéploiements contraints.

La politique d'insertion en est la criante illustration. Alors que les besoins augmentent (+ 11 % de bénéficiaires du RSA en 1 an) les moyens diminuent :

- Arrêt de l'instruction des dossiers RSA par la CAF;
- Réflexion sur l'arrêt des dernières conventions avec les CCAS accompagnant les bénéficiaires isolés ;
- Réflexion sur l'arrêt de chantiers d'insertions,
- Baisse de subventions liées à l'insertion pour les collectivités, pour les associations, pour l'accompagnement santé etc...
- Fonds Solidarité Logement insuffisamment abondé ; réflexion sur la baisse du volume d'interventions du Lien Yvelinois concernant le volet logement etc...
- Disparition de postes spécifiques (CESF...)

Derrière les sempiternels discours qui se veulent « rassurant » en parlant d'effectif constant, rappelons que le bilan social 2014 fait déjà apparaître 64 postes en moins.

Pour 2016 l'objectif est de diminuer la masse salariale au minimum de 1 % et les frais généraux de 10 % !

Moins d'emplois, moins de moyens et des besoins en augmentation... rien ne va plus !

➤ La CGT a constitué un dossier complet de propositions d'amélioration (à voir sur le site).

Enfance :

Les foyers enfance inaugurés à Mantes la Jolie en lieu et place de ceux de Versailles et du Pecq comportent 68 places au lieu des 84 places antérieures, soit une capacité d'accueil de - 20 % et une baisse des emplois et de la masse salariale de 1,4 millions par an...

Les financements départementaux des Club de prévention sont en constante diminution pour passer de près de 7 millions en 2015 à moins de 5 millions en 2017....

➤ La protection des deniers publics prime-t-elle sur la protection de l'enfance ?



Culture :

Après l'éclatement de la DAPAC vient de naître la DCPA : Direction de la Culture, du Patrimoine et de l'Archéologie. Cette direction à peine créée subit une diminution drastique de ses missions et de ses emplois.

Si nous laissons faire il ne lui restera bientôt plus que la peau sur les os...

Revue de détail des objectifs de la collectivité :

- ✓ Bibliothèque Départementale des Yvelines : 24 postes en 2014, 20 postes en 2015 et à terme ... 8 postes !
 - ✓ Musée départemental Maurice Denis : 20 postes permanents + des agents vacataires en 2015 => suppression de 5 postes permanents et de 50 % des postes de vacataires.
 - ✓ Secrétariat Général : 10 postes => Suppression pur et simple de ce service !
 - ✓ Service Archéologique départemental : 16 postes en 2015 => 12 postes (avec mutualisation prévue avec le Service Archéologique des Hauts de Seine).
 - ✓ SDICT (Sous-Direction Culture, Innovation et Territoire) : 11 postes en 2014, 7 en 2015, puis 4...
- ⇒ **La CGT a interpellé à deux reprises Mme Kollmannsberger**, vice-présidente du Conseil Départemental (environnement, culture, tourisme), pour que notre collectivité se dote des moyens nécessaires à une véritable politique culturelle et préserve les missions exercées.
- ⇒ **En délégation le 5.10.2015** nous avons alerté le directeur de cabinet de M. Bédier sur l'impact pour les agents et les missions de service public. Nous avons demandé qu'une réponse soit portée à nos sollicitations et que des rencontres soient organisées pour informer les agents sur leur devenir.



Collèges :

A la recherche d'économies à tout prix, la collectivité veut diminuer la masse salariale des agents des collèges.

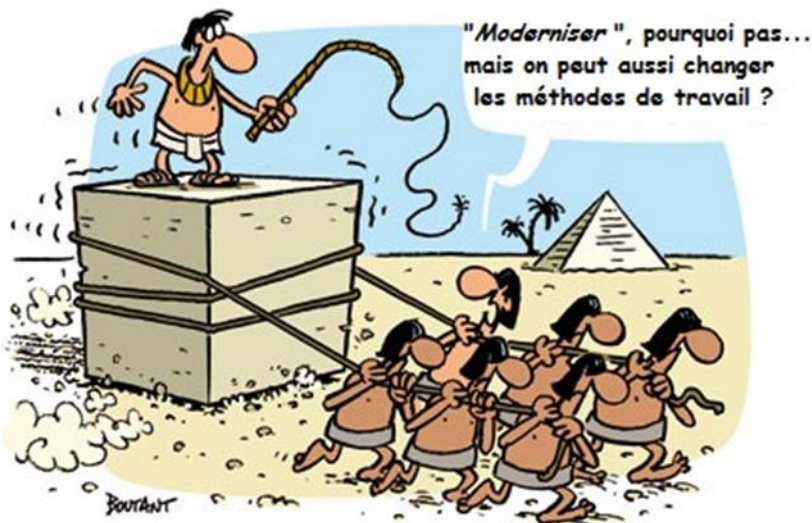
Pour cela, elle diminue les remplacements des agents en arrêts maladie, la période de carence de 7 jours est portée à 15 jours !

C'est insupportable pour une direction qui connaît le plus fort taux d'arrêts maladie avec un absentéisme de plus de 10 % !

C'est insupportable pour une direction où l'usure physique est indéniable et où la charge de travail augmente mécaniquement avec l'augmentation du nombre de collégiens prévu jusqu'en 2023...

C'est dans ce contexte que le département veut revenir sur le temps de travail des agents des collèges et que le Directeur Général a offert pour seule garantie « *de ne pas rétablir l'esclavage* ». cf. page 4

- ⇒ En délégation le 5.10.2015 les représentants CGT sont intervenus pour promouvoir le **maintien de l'emploi titulaire dans les collèges**. Le Directeur de Cabinet s'est engagé au maintien d'un effectif constant et à étudier nos propositions.



Infos brèves sur les services :

- **Direction des Systèmes d'Information (DSI) :** Au Comité Technique du 8 octobre, la CGT a voté contre le projet de réorganisation de la DSI au regard des éléments préfigurant la mutualisation de services et l'impact induit sur l'emploi.
- **Crèche du personnel :** Après avoir externalisé la crèche départementale, ce service va fermer...
- **Centre de Formation rue du refuge :** Les locaux sont vendus à un promoteur au 31.12.2015.
- **Brigade de volants :** Les représentants CGT ont défendu le maintien de postes d'agents volants. En délégation le 05.10.2015, nous avons demandé que soit étoffé une brigade de volants à la Direction Solidarité et sa mise en œuvre pour les collègues et les Agents Administratifs. Cf. fiche CGT sur internet.



Comité Hygiène et Sécurité CHS-CT :



La CGT a demandé l'inscription à l'ordre du jour du Comité Hygiène et Sécurité du 8 octobre de deux points :

- ✓ Visite des locaux concernés par les mouvements de personnel dans le cadre de Modern'Yvelines.
⇒ Nous défendons les conditions d'hygiène et de sécurité requises suite aux fermetures de locaux, redéploiements et nombreux déménagements et emménagements de bureaux.
 - ✓ Campagne hivernale des routes et sécurisation du personnel
⇒ Nous intervenons une nouvelle fois sur ce sujet majeur pour le personnel des routes (sécurisation, visibilité, poste isolé...).
- **N'hésitez pas à joindre vos représentants CGT élus au CHS-CT**

Temps de travail // Congés annuel :

➤ **Protocole du temps de travail des agents des collègues**

Le temps de travail des agents des collègues est de 1565 H/annuel pour prendre en compte les contraintes spécifiques du postes. Ce principe vient d'être étendu aux agents d'accueil. A présent, la collectivité veut remettre à plat le protocole du temps de travail de l'ensemble des agents des collègues.

La DRH veut organiser des rencontres bilatérales avec les syndicats pour négocier un nouveau protocole.

- ⇒ La CGT ne participera à des négociations que si le maintien de la base de calcul (1565 H) est garanti au préalable. Nous avons interpellé la collectivité sur ce point, et n'avons eu pour toute réponse que : « nous vous garantissons de ne pas rétablir l'esclavage »... No comment...

➤ **Don de jours de repos**

Le décret du 28 mai 2015 permet le don de jours de repos (congés annuels et RTT) aux agents, parents d'un enfant gravement malade. Le principe d'anonymat demandé a été retenu.

➤ **Report de congé annuel**

Le congé annuel dû pour une année de service accompli « ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale ». Cependant, nous rappelons que la collectivité ne peut refuser le report des congés annuels à un agent territorial n'ayant pu les poser en raison de congés de maladie (CAA de Paris du 16 avril 2015).

➤ **Aménagement du temps de travail**

Vos représentants CGT interviennent pour souligner la nécessité de maintenir les aménagements de temps de travail du personnel en cette période de changements et de réorganisations des services.

- ⇒ **La délégation CGT reçue le 5.10.2015 a demandé** que le personnel puisse conserver son organisation personnalisée du temps de travail (Temps Partiel, semaine de 4 jours, aménagements horaires etc.)



Face aux nombreux enjeux soulevés, ne restons pas isolés.

Ensemble, nous pourrons nous faire entendre pour obtenir des avancées sociales pour tous !



Bulletin à retourner à :

Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation accueil
Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles

(cgt@yvelines.fr, fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)